Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 24/05/2024 à 09h51 Réference de l'AR : 010-211000310-20240521-02_21052024_1-DE Affiché le 24/05/2024 ; Certifié exécutoire le 24/05/2024

République Française ***** Département de l'Aube

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 21 MAI 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	19	19
		+ 5 pouvoirs

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un mai à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, maire.

Date de convocation
15 mai 2024

Date de publication
24 mai 2024

Présents: Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Angélique CHEVRE, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Simone DEVAUX, Bruno LORILLERE, Pierre Frederic MAITRE, Pierre MARY, Jean-Pierre NANCEY, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Karine VERVISCH, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.

Absents: Katty CLAYES TAHKBARI, Raphaël DA CRUZ, Mickaël VAIRELLES.

Représentés: Marie-Agnès CRESPIN PAIS DE SOUSA pouvoir à Lucienne WOJTYNA, Raynald INGELAERE pouvoir à Angélique CHEVRE, Pascale PETIT pouvoir à Philippe BORDE, Emmanuel PROVIN pouvoir à Bruno LORILLERE, Isabelle VAN-RYSEGHEM pouvoir à Simone DEVAUX.

Madame Simone DEVAUX a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 02 21052024

N°02: PROJET CULTUREL ET MUSEAL DE BAR-SUR-AUBE

Rapporteur: Monsieur Philippe BORDE

Monsieur le Maire rappelle que, depuis plusieurs années, la municipalité porte un projet ambitieux de restauration, mise en valeur de son patrimoine (centre historique avec 13 monuments inscrits ou classés Monuments Historiques) et de développement de l'offre culturelle. Elle a ainsi lancé la restauration de l'Eglise Saint-Maclou (qui s'achèvera à l'été 2024) et la création d'une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine qui vient d'être approuvée faisant ainsi de Bar-sur-Aube un Site Patrimonial Remarquable. La commune ambitionne désormais de devenir Petite Cité de Caractère (délibération du 14 septembre 2023).

Bar-sur-Aube, c'est aussi des richesses culturelles et patrimoniales encore trop confidentielles, méconnues du grand public et même des acteurs majeurs du tourisme.

Projet culturel Bar-sur-Aube 2030 - projet ambitieux d'inventaire, de restauration et de mise en exposition.

Pour autant, il n'existe pas à Bar-sur-Aube de site de visite pourtant indispensable pour créer des étapes culturelles et touristiques sur le territoire.

Bar sur Aube dispose en revanche, d'une **collection reconnue Musée de France** stockée à la médiathèque et dans les greniers de l'Hôtel de Ville qui mérite d'être mise en valeur.

En parallèle, le site de la colline Sainte-Germaine, et son oppidum celtique, présente, pour tous les acteurs culturels que sont la Préfecture, la Direction Régionale des Affaires Culturelles Grand Est, l'architecte des Bâtiments de France, l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives, la Direction de la culture, du patrimoine et de la mémoire de la Région Grand Est et la direction des archives et du patrimoine du Conseil département de l'AUBE, un intérêt particulier, voir majeur qui pourrait mener, dans les prochaines années à la réalisation de recherches et de fouilles. Des premières recherches ont d'ailleurs été menées il y a plusieurs dizaines d'années par l'association archéologique de Bar-sur-Aube et une section de passionnés s'est créée au sein de l'association Projet Sainte Germaine. Il conviendra naturellement de mettre valeur ces futurs travaux afin de permettre aux habitants et aux visiteurs d'en suivre les avancées et les découvertes.

Le troisième étage ou niveau du Projet culturel est la labellisation « Ville et Pays d'art et d'histoire » vecteur de valorisation culturelle et patrimoniale. Ce label est décerné aux communes et territoires qui s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la qualité patrimoniale et du cadre de vie. Ce label renforce la visibilité de la commune et permet d'obtenir les conseils, l'expertise et les soutiens (techniques et financiers) de la DRAC. La richesse du patrimoine de la commune et du territoire alentour (Cristallerie de Bayel, Abbaye de Clairvaux...) et la présence de la zone d'engagement Unesco de la Côte des Bar représentent des atouts indéniables.

L'ensemble de ces éléments conduit à l'ambition de monter un projet culturel et muséal cohérent et valorisant le patrimoine de Bar-sur-Aube tout en renforçant son attractivité. La première étape et le préalable de ce projet culturel, en lien avec les différents services de l'Etat concernés mais également du conseil régional et du conseil départemental, est le recrutement d'un chef de projet culturel et muséal afin de mener ces travaux ainsi que le recrutement, au regard de la connexité des nombreux projets ou actions d'un cabinet qui sera le relais de la collectivité sur les différentes démarches à mettre en œuvre en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Les différents volets de ce projet culturel d'envergure vous seront présentés lors d'une présentation détaillée en conseil municipal à l'issue de laquelle vous seront proposés de décider et d'approuver le lancement du projet culturel et muséologie Bar-sur-Aube 2030, les recrutements d'un chef de projet ainsi que d'un cabinet en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage et d'autoriser l'enclenchement de la demande d'obtention du label « Villes et Pays d'Art et d'Histoire ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le lancement du projet culturel et muséal Bar-sur-Aube 2030 valorisant le patrimoine de Bar-sur-Aube,
- DECIDE le recrutement d'un chef de projet et d'un cabinet en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage,
- APPROUVE et AUTORISE l'enclenchement de la demande d'obtention du label « Villes et Pays d'Art et d'Histoire ».

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme au registre des délibérations Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

...hmane...Devaux..., secrétaire de séance